

Par la présente, j'accuse réception de votre congé pour le [REDACTED], votre propriétaire en est informé.

Vous serez donc responsable de votre logement jusqu'à cette date (ou date de remise des clés si celle-ci intervient après la fin du préavis). Le service Location en la personne de : **choisir** [REDACTED], vous contactera afin de convenir avec vous des jours et des heures de visites et de prendre rendez-vous dès que vous souhaitez effectuer l'état des lieux de sortie.

Je vous communique également le tarif horaire du ménage classique supplémentaire à effectuer si cela n'est pas fait correctement pour le rendez-vous d'état des lieux de sortie soit : 36 € TTC par heure à votre charge exclusive (coût plus élevé en fonction du travail à effectuer).

Il faut que lors de l'état des lieux de sortie, le logement soit entièrement vidé et remis dans un bon état d'entretien et nettoyé, de manière générale :

- Nettoyage des vitreries, l'intérieur et extérieur des huisseries et volets, des rainures des huisseries,
- Nettoyage des bouches de VMC,
- Vérification de l'état des flexibles de douche (joint à changer s'il coule),
- Détartrage des sanitaires et éviers,
- Refaire les joints en silicone blanc autour des sanitaires et éviers s'ils sont défectueux et/ou noircis (en enlevant auparavant l'ancien joint),
- Joints sur faïence en parfait état de propreté,
- Lessivage et rinçage des sols, plinthes, portes (recto verso), placards, plafonds, murs etc,
- Les trous dans les murs causés par des fixations murales (crochets, clous, chevilles etc.) que vous auriez générés, doivent être rebouchés proprement et de la même couleur que le mur (en cas d'incertitude, n'hésitez pas à contacter la gestion).
- Les murs abimés ou ayant supportés des fumées et laissant apparaître des traces de cadres, doivent être repeints (avec un lessivage avant) ou retapissés correctement (dans les mêmes tons et même qualité de matériaux et en enlevant auparavant l'ancienne tapisserie),
- Les escaliers et parquets ne doivent pas être décolorés,
- Les parquets devront être en bon état d'entretien (non tachés).

En cas de manquement au bon état d'entretien du logement, nous serons contraints de mandater des prestataires dont les factures seront ponctionnées sur votre dépôt de garantie. À noter que des coûts importants de déplacement et de main d'œuvre sont à prévoir.

Si vous constatez un sinistre dans votre logement, merci de prévenir l'agence dans les plus brefs délais, avant votre rendez-vous d'état des lieux de sortie.

Si vous avez une chaudière : vous devez nous transmettre votre contrat d'entretien avant l'état des lieux de sortie.

Sans ce document nous facturerons 150€ TTC pour faire effectuer la révision de la chaudière.

Dans cette attente et vous remerciant, je vous prie de croire en l'assurance de ma considération,

